

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2014/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 18 décembre 2014

DCM N° 14-12-18-19

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 et du 3 juillet 2014, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.

Rapporteur: M. le Maire

1^{er} cas

Décisions prises par M. le Maire

1^o

Recours Contentieux

DATE DU RECOEURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNÉE
7 octobre 2014	Recours en annulation contre l'arrêté du Maire du 3 mai 2014 portant décision de non opposition à la déclaration préalable en vue d'édifier un abri de jardin en bois et de poser des panneaux de bois sur une clôture existante au 8 rue du Trou de Lièvre à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
23 octobre 2014	Ordonnance	Recours en annulation contre l'arrêté n°2010-HYG-PIM-02 du 17 septembre 2010 ordonnant les mesures provisoires nécessaires à faire cesser le péril imminent de l'immeuble sis 5-7 rue Vigne Saint Avold à Metz.	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Ordonnance de non-lieu à statuer.

2^{ème} cas

Décision prise par Mme BORI, Adjointe au Maire

Date de la décision : 25/11/2014

N° d'acte : 8.1

VU les articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014,

VU l'avis favorable de M. le Directeur Académique de la Moselle,

VU l'avis favorable des Conseils d'Ecole des maternelles Myosotis/Roselière en date du 3 juillet et 24 juin 2014,

Madame BORI, Adjointe au Maire en Charge de l'Enfance de l'Education et de la Famille,

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** à l'école maternelle Myosotis/Roselière le nom d'école "Les Mirabelles".

Service à l'origine de la DCM : Assemblées

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 10

Décision : SANS VOTE